

# SMICTOM LOT GARONNE BAISE

## Comité Syndical du 8 juillet 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le lundi huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 02/07/2019, après une première convocation régulièrement adressée le 25/06/2019 pour un comité syndical le 1<sup>er</sup> juillet 2019 faute de quorum.

Pas de condition de quorum.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-14

Présents : 28      votants : 32

### Étaient présents : 28 délégués

- *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* : Mesdames Christine BIELLE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Robert BETTI, Michel MASSET, Patrick JEANNEY, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Marc PENICAUD. *(15 présents)*

➤ *Albret Communauté* : Mesdames Valérie TONIN, Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Guy LATOUR, André TOURON, Alain POLO, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Claude MARIN, Christophe BESSIERES. *(13 présents)*

### Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Aurélie CERZUELA : Chargée de communication

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

### Pouvoirs de vote : (4 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : (4 pouvoirs)

Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur André TOURON

Monsieur Francis MALISANI à Monsieur Christophe BESSIERES

Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Roland MONTHEAU

Monsieur Robert LINOSSIER à Madame Paulette LABORDE

### Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

---

**N° ordre : 2019- 14****OBJET : Décision modificative n° 2-2019**

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de revoir les sommes affectées en investissement selon le détail présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
<b>041 : Op patrimoniale 2313 op 101 :</b>		<b>041 : Op patrimoniale 2031 op 101 :</b>	
Année 2016	9 900 €	Année 2016	9 900 €
Année 2017	7 260 €	Année 2017	7 260 €
<b>Total</b>	<b>17 160 €</b>	<b>Total</b>	<b>17 160 €</b>

Dépenses					Dépenses				
Op.	Art.	Fonction	Service	Montant	Op	Art	Fonction	Service	Montant
OF	020	0201	Siège	-1 000 €	112	2182	0201	RS	+ 500 €
					112	2182	830	PREV	+ 500 €
<b>Total</b>				<b>- 1 000 €</b>	<b>Total</b>				<b>+ 1 000 €</b>

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,  
-Approuve la décision modificative n° 2-2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 10/07/2019